

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20068**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Psychologie du travail : management des relations humaines et des communication SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MENTION : Psychologie Spécialité : socio-psychologie et psychologie du travail

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Bourgogne - Dijon	Président de l'Université de Bourgogne

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé du Master issu du parcours professionnel est en mesure de :

- suivre, conseiller et accompagner des personnes dans des démarches d'insertion professionnelle,
- évaluer, conseiller et accompagner des personnes dans des dispositifs de recrutement et de reclassement,
- auditer, investiguer et accompagner dans son changement une organisation en qualité de consultant, d'assistant RH psychologue du travail.

De façon transversale, il mène des actions liées aux relations dans les organisations tant en matière d'accompagnement au changement, d'évaluation et de développement des aptitudes relationnelles. Pour cela le diplômé est capable suite aux enseignements méthodologiques de M1 et à la maîtrise de méthode d'audit (UE 2-S4 entre autres) :

1/ d'analyser une demande d'intervention dans le domaine des relations humaines et des communications,

2/ de fournir l'audit d'une relation de travail,

3/ de concevoir et de mettre en place des dispositifs d'intervention visant à améliorer le management des relations humaines et des réseaux de communication,

4/ de produire une évaluation et un suivi de ces interventions au sein de l'organisation en rapport avec la demande de celle-ci.

Compétences ou capacités évaluées :

- Appliquer les savoirs théoriques et appliqués en psychologie sociale et du travail,
- Elaborer un projet (professionnel) réaliste,
- Conduire une intervention dans le cadre d'une demande d'audit et d'accompagnement organisationnel au niveau qualitatif et quantitatif.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

- Collectivités territoriales
- Organismes patronaux - Consulaires
- Centres de Formation d'adultes
- Missions locales
- Entreprises (publiques, parapubliques, privées)
- Organisations et associations sportives...

Types d'emplois accessibles = ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

psychologue du travail ; chargé de mission en insertion et en orientation sociale et professionnelle ; consultant junior en cabinet conseil RH ; consultant indépendant, responsable de bilan professionnel ; directeur/directrice de centre.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

Réglementation d'activités :

Pour les étudiants ayant suivi un cursus de psychologie , l'obtention du M2, avec un stage conforme aux conditions précisées par la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et sa dernière modification (ordonnance 2005-1040 2005-08-26 art. 7 1° JORF 27 août 2005), confère le titre professionnel de psychologue.

Décret du 19 mai 2006 au J.O. du 27 juin 2006 Texte 11 sur 126

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 4 semestres

Conditions d'accès :

Soit un diplôme national conférant le grade de Licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme de Master, soit une des validations prévues (articles L.613-3, L.613.4 et L.613.5 du code de l'éducation)

Semestres 1 et 2 : 60 ECTS, évaluation par contrôles terminaux, contrôles continus et soutenance

■ S1 = 240h : UE1 S1 : Catégorisations et partitions sociales = 48h - UE2 S1 : Interactions langagières et professionnelles = 48h - UE3 S1 : Processus sociocognitifs et psychologie du travail = 48h - UE4 S1 : Outils : Statistiques et Anglais = 48h - UE5 S1 : Options = 48h

■ S2 = 240h : UE1 S2 : Représentation sociale et langage = 48h - UE2 S2 : Interactions sociales dans le monde du travail = 48h - UE3 S2 : Séminaires de recherche = 48h - UE4 S2 : Outils : Statistiques et Anglais = 48h - UE5 S2 : Options = 48h

Semestres 3 et 4 M2 Voie professionnelle : 60 ECTS, évaluation par examens sur tables, contrôles continus et soutenances

■ S3 = 228h : UE 1, S3 : Relations humaines, justice organisationnelle et relation entres services = 48h - UE 2, S3 : Culture d'entreprise, représentations sociales et processus évaluatifs = 48h - UE 3, S3 : Stratégie managériale et communication d'entreprise = 48h - UE 4, S3 : UE libre = 48h - UE5, S3 : Qualité de vie et performance au travail = 36h
+200h de stage (Validation d'Acquis possible)

■ S4 = 120h + stage : UE 1, S4 : Relations humaines et psychosociologie des organisations = 48h - UE 2, S4 : Insertion, GPEC, audit descriptif, bilans et enquête, ingénierie et transfert de technologie = 72h
+300h de stage (VA possible)
S3 et S4 : + 72h d'accompagnement méthodologique et 28h de projets collaboratifs encadrés

Semestres 3 et 4 M2 Voie recherche : 60 ECTS, évaluation par contrôles continus et soutenances

■ S3 = 180h : UE 1, S3 : Socio-psychologie = 36h - UE 2, S3 : Communication et développement = 36h - UE 3, S3 : Sciences du sport = 36h - UE 4, S3 : UE complémentaires au choix = 36h - UE5, S3 : UE additionnelles = 36h

■ S4 = 100h + stage : UE 1, S4 : Séminaires = 36h - UE 2, S4 : stage de recherche (500h) et suivi (72h).

Ces savoirs et savoir-faire sont évalués lors de chaque examen sur table et contrôle continus.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de professionnels pour le parcours professionnel ; Commission composée d'au moins trois personnes dont au moins un des responsables du parcours et au moins un autre enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique pour le parcours recherche. (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de professionnels pour le parcours professionnel ; Commission composée d'au moins trois personnes dont au moins un des responsables du parcours et au moins un autre enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique pour le parcours recherche. (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Pour le parcours professionnel seulement : Commission composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de professionnels. (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par candidature individuelle	X	Commission composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de professionnels pour le parcours professionnel ; Commission composée d'au moins trois personnes dont au moins un des responsables du parcours et au moins un autre enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique pour le parcours recherche. Possible pour partie du diplôme par VES (jury VES) ou VA(jury VA)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels Jury VAE (Décret 2202-590 du 24 avril 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 N° enregistrement : 2004 1664-03 . Arrêté du 01/10/2009	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25/04/2002 relatif au diplôme national de Master (NOR: MENS0200982A)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation de l'Université de Bourgogne du 04/09/2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 - articles R613-33 à 613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www2.u-bourgogne.fr/ODE/>

<http://www.u-bourgogne.fr/LPCS/SMPS/ODEM2PT.pdf>

Autres sources d'information :

<http://www.u-bourgogne.fr/LPCS/Master2-Psy-Trav-maquette.htm>

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Lieu(x) de certification :

Université de Bourgogne - Dijon : Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or (21) [DIJON]

Université de Bourgogne, Pôle AAFE, Esplanade Erasme, BP 26513, 21065 Dijon Cedex.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Bourgogne, Pôle AAFE, Esplanade Érasme, BP 26513, 21065 Dijon Cedex.

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277

Ouverture de la voie professionnelle en 2001.

Ouverture de la voie recherche (M2R SPMS) en 2007-2008.